

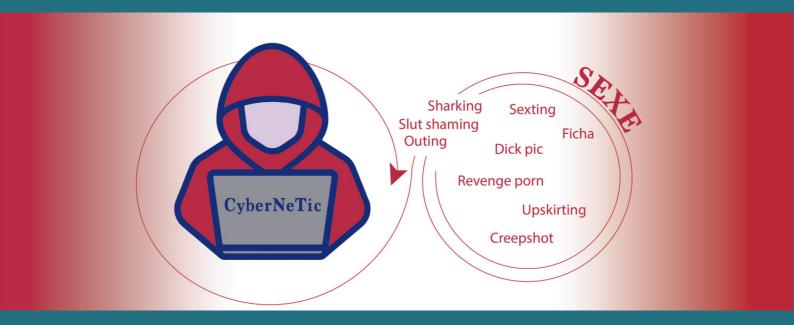




PROJET CYBERNETIC

CYBERGROOMING

Etiologie des pratiques de cyberharcèlement



SYNONYMES

- Grooming en ligne
- Pédopiégeage
- Leurre par internet
- Conditionnement en ligne

Définition

Concept-clé:

Le fait pour un adulte, par la voie de communication électronique, de mettre en confiance un mineur pour ensuite utiliser de son influence pour obtenir des images et / ou vidéos à caractère sexuel, voire en vue d'une agression sexuelle.

Les auteurs de cybergrooming utilisent les réseaux sociaux comme TikTok, Instagram, Snapchat, voire même la fonction de chat dans des jeux en ligne, pour établir des contacts privilégiés avec leurs victimes. En effet, grâce aux profils des mineurs, ils ont accès à de précieuses informations sur leur âge, leurs lieux d'étude et d'habitation, les membres de leur famille, leurs amis, leurs pratiques sportives et artistiques, leurs habitudes quotidiennes, etc. Ces détails permettent de prétendre avoir des points communs et d'engager facilement des sujets de conversations. La nouvelle amitié naissante est par la suite cultivée de manière intense et soutenue, conduisant rapidement au dévoilement de sujets personnels et intimes (secrets, photos et vidéos érotiques et / ou sexuelles, etc.).

Une fois obtenu ce qu'il demande, le *groomer* peut alors exercer un **chantage** sur sa victime en la menaçant de rendre public le matériel confié si elle n'envoie pas plus de vidéos, photos, ou refuse de s'engager dans des activités sexuelles voire des rencontres personnelles.



Ce qu'il faut retenir...

Un cybergroomer peut s'appuyer sur différentes **stratégies manipulatoires** pour convaincre sa victime potentielle et va s'employer entre autres à :

- **créer un faux profil** en ligne où il peut se faire passer pour une personne du même âge que sa cible, utiliser une photo qui paraisse attirante, inventer une histoire convaincante pour se donner du crédit, se montrer sympathique, etc.;
- vérifier régulièrement le risque de détection de leurs conversations ;
- écouter attentivement les centres d'intérêt de sa cible et de manière compatissante ses préoccupations, ses problèmes (le but étant de prétendre partager des expériences similaires qui rapprochent et qui créent du lien émotionnel);
- **complimenter** et **flatter** la victime pour renforcer un attachement profond ;
- offrir un **soutien moral** privilégié en période de difficulté afin d'établir une forme de contrôle émotionnel sur sa cible et d'inhiber tout raisonnement ;
- partager des **informations intimes** (souvent d'ordre sexuel) afin d'accroître le sentiment de confiance et de favoriser une réciprocité dans le partage des informations ;
- instaurer un **climat de confidentialité** en encourageant la victime à garder leurs interactions secrètes (sous prétexte que personne d'autre ne saurait en mesure de comprendre leur complicité), de manière à davantage isoler leur cible, voire l'empêcher de demander de l'aide le cas échéant.



Il s'est fait passer pour un jeune garçon de son âge. Elle l'a accepté comme ami, sans se méfier. Ils ont commencé à échanger. Si au début, il entretenait avec elle des discussions tout à fait normales il n'a pas fallu longtemps pour que le piège commence à se refermer.

Un exemple concret:



Aux origines...

Le terme cybergrooming provient du verbe anglais "to groom" qui signifie l'action de "nettoyer", de "toiletter", de "prendre soin". Transposé dans le contexte des cyberviolences, il fait référence à la prise de contact que l'adulte aux intérêts sexuels déviants met en place de manière faussement "bienveillante" avec sa victime pour gagner sa confiance.

Plusieurs auteurs s'accordent à dire que l'on peut métaphoriquement rapprocher le terme de l'épouillage mutuel que les primates pratiquent entre congénères (que l'on qualifie également scientifiquement de grooming) et qui vise à débarrasser réciproquement leur fourrure de corps étrangers, telles que les poussières, les peaux mortes et les parasites.

En effet, bien plus qu'un acte d'hygiène, l'épouillage est marqué d'une haute fonction sociale au sein de la communauté. Il est source de plaisir et stimule chez les sujets la Bendorphine, l'hormone du bonheur, qui produit sensiblement des effets semblables à ceux de l'opium (sensation de bien-être, de relaxation, voire d'euphorie). Ainsi cette forme tactile de communication diminue les tensions entre les individus, elle renforce également les relations et la cohésion au sein du groupe.

Le chercheur Robin Dunbar fait un parallèle entre les primates et les hommes qui d'après lui pratiquent tous deux une forme de grooming "verbal". Même si les actions sont distinctes, elles partagent cependant certaines caractéristiques communes. Il fait ainsi l'hypothèse que les activités des "épouilleurs" peuvent s'apparenter aux bavardages en ligne, indispensables échanges sociaux, qui permettent dans le même temps de s'adonner à d'autres occupations. Par extension le terme a été adopté pour illustrer le processus de développement d'une relation de confiance avec une victime.

Que dit le cadre légal...

Dans un contexte de cybergrooming plusieurs infractions de nature sexuelle peuvent être retenues notamment lorsqu'il s'agit de favoriser ou de tenter de favoriser la corruption d'un mineur :

- l'article 227-22-1 du Code pénal sanctionne le fait de faire des "propositions sexuelles à un mineur de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique" (2 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende);
- l'article 227-22-2 sanctionne pour sa part le fait "pour un majeur d'inciter un mineur, par un moyen de communication électronique, à commettre tout acte de nature sexuelle, soit sur lui-même, soit sur ou avec un tiers, y compris si cette incitation n'est pas suivie d'effet" (7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende);
- l'article 227-23 sanctionne les consommateurs de pédopornographie pour "la consultation, la détention ou l'acquisition d'images à caractère pédopornographiques" (5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende);
- l'article 227-24 concerne les fait relatifs à "la fabrication, le transfert ou la diffusion de message à caractère pornographique" à l'encontre d'un mineur (3 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende ;
- l'article 227-3 regroupe pour sa part les faits de "fixation, d'enregistrement, de diffusion, d'offre ou de transmission d'image à caractère pédopornographique" (5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende).

Pour aller un peu plus loin...

Quelques références scientifiques :

BOURS Patrick, KULSRUD Halvor, Detection of Cyber Grooming in Online Conversation, IEEE International Workshop on Information Forensics and Security (WIFS), Delft, Netherlands, 2019, pp. 1-6.

BROWN Jon, Online Risk to Children: Impact, Protection and Prevention, John Wiley & Sons Ltd, 2017, 264 pages.

DUNBAR Robin, Grooming, Gossip and the Evolution of Language, Harvard University Press, 1998, 242 pages.

GIL ANTON Ana Maria, ¿Privacidad del menor en internet? "Me gusta" ¡¡¡Todas las imágenes de "mis amigos" a mi alcance con un simple "click"!!!, Aranzadi, 2015, 176 pages.

KATZ James E., AAKHUS Mark, Perpetual Contact. Mobile Communication, Private Talk, Public Performance, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 2002, 416 pages.

MLADENOVIC Miljana, OSMJANSKI Vera, VUJICIC STANKOVIC Staša, Cyber-aggression, Cyberbullying, and Cyber-grooming: A Survey and Research Challenges, ACM Computing Surveys, Volume 54, Issue 1, 2021, pp 1-42.

NUTSKOVA Elena V., DOZORTSEVA Elena G., Clinical and Psychological Features of Minor Victims of Cybergrooming, Psychology and Law, Volume 12, n°3, 2022, pp. 66-76.

PLEDEL Iannis, Réseaux sociaux et comportements tribaux, *Place des réseaux*, 2023, URL : http://www.placedesreseaux.com/Dossiers/reseau-relationnel/agoravox1.htm

VELKOVSKA Julia, L'intimité anonyme dans les conversations électroniques sur les webchats, Sociologie du travail, n°44, 2002, pp. 193-213.

WACHS Sebastian, MICHELSEN Anna, & al., A Routine Activity Approach to Understand Cybergrooming Victimization Among Adolescents from Six Countries, Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking, Volume 23, Issue 4, 2020, pp. 218-224.